



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 mars 2004  
Français  
Original: anglais

### Instance permanente sur les questions autochtones

#### Troisième session

New York, 10-21 mai 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Domaines devant être examinés

### Renseignements communiqués par les organismes des Nations Unies

#### Note du Secrétariat

#### Additif

### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

#### *Résumé*

Le présent rapport de suivi rend compte de toutes les activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans les domaines visés dans les recommandations formulées par l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa deuxième session.

On trouve à la section I, Généralités, les principaux domaines d'activité dans lesquels la FAO collabore actuellement, directement ou indirectement, avec les populations autochtones.

La section II est consacrée aux activités menées par la FAO dans les domaines visés dans les recommandations formulées par l'Instance à sa deuxième session.

- Les populations autochtones et la sécurité alimentaire;
- Populations autochtones, diversité biologique et ressources génétiques;
- Appui de la FAO à la mise en oeuvre d'Action 21.

\* E/C.19/2004/1.



La section III donne un aperçu des projets de coopération technique et d'investissement actuellement appuyés par la FAO qui visent ou font participer les populations autochtones, notamment de projets de sylviculture, la forêt étant souvent la principale source de ressources naturelles pour certaines populations autochtones.

On y mentionne également les réunions de la FAO auxquelles les organisations et les réseaux de populations autochtones ont pris part en 2003. Y est en particulier évoqué le séminaire sur les populations autochtones et l'alimentation et l'agriculture que la FAO a organisé à Rome les 16 et 17 décembre 2003, avec la participation de trois représentants de l'Instance permanente : M. Ole Henrik Magga (Norvège), Président de l'Instance permanente, M. Ayitégan Kouevi (Togo) et M. Parshuram Tamang (Népal).

Ce séminaire visait au premier chef à faire mieux comprendre aux membres de l'Instance et à ceux de la FAO leurs mécanismes et mandats institutionnels respectifs et à explorer conjointement les questions liées à l'alimentation et à l'agriculture intéressant les populations autochtones. Les représentants de l'Instance ont vu dans ce séminaire le point de départ d'un processus continu et ont exprimé l'espoir que ce type de dialogue se poursuivrait.

La section IV décrit les activités que la FAO a menées sur le thème spécial de la troisième session de l'Instance (Les femmes autochtones), en particulier celles relatives aux femmes et à la diversité biologique ainsi que celles liées à la formulation de politiques intéressant les femmes autochtones.

Enfin, la section V du rapport décrit la façon dont fonctionne le réseau de centres de liaison concernant les questions autochtones de la FAO, sous la direction de la Coordinatrice de la FAO pour les questions autochtones, Mme Adriana Herrera, spécialiste des analyses agraires au Service des régimes fonciers, au siège de la FAO à Rome.

## I. Généralités

1. La FAO collabore avec les peuples autochtones et leurs organisations dans le cadre de bon nombre d'activités de son programme ordinaire. Les questions autochtones font partie intégrante du travail de nombreux services, notamment ceux qui sont chargés de la sécurité alimentaire des ménages, de la nutrition, des pêches, des forêts, des terres, des eaux, de la production, de la gestion et de la protection des plantes, du bétail, des systèmes de soutien à l'agriculture et des conseils juridiques (relatifs à l'établissement de cadres normatifs régissant l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation), ainsi que des services chargés des questions de participation, des institutions rurales et des régimes fonciers.

2. Les programmes et activités concernant les peuples autochtones (y compris les communautés traditionnelles) sont notamment les suivants :

- Biodiversité, y compris les programmes mondiaux sur les ressources phytogénétiques et zoogénétiques destinées à l'alimentation et à l'agriculture
- Agriculture durable et développement rural
- Stages pratiques pour agriculteurs
- Systèmes de savoir traditionnel – agriculture, sylviculture et pêches
- Droits des agriculteurs
- Nutrition et sécurité alimentaire des ménages
- Profil et carte de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité
- Gestion écologiquement viable des forêts
- Pêcheries à petite échelle
- Droit du développement
- Régime foncier
- Institutions rurales et participation
- Les femmes, la population et le savoir autochtone
- Recherche, vulgarisation et formation
- Outils permettant d'évaluer les pratiques écologiquement viables en matière d'agriculture et de développement rural au profit des autochtones.

3. On trouvera aux sections II à V du présent rapport la description de certaines des principales activités de la FAO liées aux questions techniques examinées par l'Instance lors de la deuxième session.

## **II. Activités comme suite aux recommandations faites à la FAO par l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa deuxième session**

### **A. Les populations autochtones et la sécurité alimentaire**

4. En 1994, le Directeur général de la FAO a entrepris un examen des priorités, programmes et stratégies de l'organisation, qui a débouché sur les conclusions suivantes :

a) L'amélioration de la sécurité alimentaire devrait rester la première des priorités de l'organisation;

b) L'organisation devrait d'urgence axer plus précisément ses programmes sur l'accroissement de la production vivrière, le renforcement de la stabilité des approvisionnements et la création d'emplois en milieu rural, ce qui faciliterait l'accès aux vivres.

5. Cette approche a été approuvée par le Sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome en novembre 1996, qui a préconisé des efforts concertés à tous les niveaux pour augmenter la production vivrière et faciliter l'accès aux aliments de 86 pays à faible revenu et à déficit vivrier, dans le but de réduire de moitié d'ici à 2015<sup>1</sup> le nombre actuel de personnes souffrant de malnutrition. En s'attachant précisément à la question de la sécurité alimentaire des populations autochtones, la FAO mène actuellement plusieurs activités dont certaines dans les domaines suivants :

#### **Nutrition et sécurité alimentaire des ménages**

La FAO, avec l'appui du Gouvernement néerlandais, s'emploie à renforcer les moyens de subsistance durables dans les zones côtières et riveraines de l'Amérique latine, dans la région des Grands Lacs d'Afrique et dans la région du Mékong en Asie du Sud-Est, autant de zones d'insécurité alimentaire nutritionnellement vulnérables. Dans les Caraïbes, la FAO appuiera la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et les programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire en s'efforçant de :

- Faire mieux comprendre aux pays et aux donateurs comment les populations autochtones et d'autres groupes vulnérables subsistent, afin de réorienter les programmes et les projets ou d'en concevoir de nouveaux pour mieux répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et tenir compte des moyens de subsistance prioritaires de ces populations;
- Tirer des enseignements quant aux capacités organisationnelles et institutionnelles des ressources humaines dans les communautés rurales ainsi qu'à l'efficacité de l'approche communautaire participative pour ce qui est de répondre aux besoins et de réduire l'insécurité alimentaire des groupes les plus pauvres et les plus désavantagés, notamment les populations autochtones;
- Donner aux populations autochtones et à d'autres groupes vulnérables les moyens de renforcer leurs capacités, leur savoir et leurs compétences pour leur permettre d'atteindre leurs propres objectifs en matière de subsistance et améliorer les capacités des prestataires de services qui collaborent avec eux pour les aider dans cette action.

6. La FAO, en collaboration avec le Centre for Indigenous Peoples' Nutrition and Environment de l'Université McGill au Canada, met au point des méthodologies et des procédures visant à faire connaître les systèmes alimentaires traditionnels des populations autochtones. Ce partenariat a permis à la FAO, en coopération avec des populations autochtones en Thaïlande, en Chine et au Bangladesh, de recenser les denrées alimentaires locales susceptibles de contribuer pour beaucoup à remédier aux carences en oligoéléments, notamment en vitamine A, et d'en faire reprendre la consommation.

7. De concert avec le Fonds de survie belge pour le tiers monde, les Gouvernements éthiopien, mozambicain et zambien, la FAO collabore à un programme de lutte contre la malnutrition et la pauvreté. La stratégie de ce programme vise au premier chef à faire davantage participer les populations autochtones à une prise de décisions décentralisée en matière de planification, au renforcement de leur base de ressources et de leurs réseaux sociaux pour leur donner davantage confiance en elles-mêmes et accroître leur volonté d'agir. La stratégie du programme en matière de sécurité met l'accent sur le rôle que jouent les cultures et les denrées alimentaires autochtones dans l'amélioration de la nutrition des pauvres et des groupes marginaux.

8. En 2003, la FAO a publié un document intitulé *Sécurité alimentaire et nutrition des ménages dans les zones de montagne*. Ce document, basé sur les informations disponibles en la matière, est axé sur certaines maladies et sur les facteurs de malnutrition qui touchent ces populations.

#### **Profil et carte de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité**

Les profils et cartes de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité par pays établis par la FAO intègrent systématiquement des informations sous-nationales sur la nutrition et la sécurité alimentaire des ménages concernant les populations autochtones. La FAO a établi un certain nombre de profils spéciaux de groupes vulnérables au Népal, au Viet Nam, au Guatemala et au Bénin, pays comptant de larges populations autochtones. En outre, la FAO met au point son Système d'informations et de cartes sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires, un programme qui intègre un système de cartes et des informations sur l'insécurité alimentaire et les groupes vulnérables aux niveaux national et sous-national. Ce programme a pour fonction de recueillir des données sur les populations autochtones, qui sont souvent parmi les groupes les plus vulnérables et désavantagés.

#### **Traitement et entreposage**

L'Information Network on Post Harvest Operations (Réseau d'information sur les opérations succédant à la récolte) a permis de renforcer, d'étayer et de diffuser des informations sur les procédures traditionnelles d'entreposage d'un certain nombre de denrées alimentaires qui sont cultivées localement dans les pays en développement. Dans une large mesure, les données affichées sur ce réseau d'information ont trait au développement et à l'amélioration des pratiques traditionnelles. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) appuie cette initiative en tant que fondement du recensement des technologies autochtones et de leur protection.

## B. Populations autochtones, biodiversité et ressources génétiques

### Établissement de normes

Dans le cadre de la Commission intergouvernementale de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, plusieurs instruments politiques ont été négociés avec la participation de communautés et de groupes autochtones. Comptant à présent 164 membres, la Commission est devenue une instance internationale reconnue d'examen de toutes les questions liées à la biodiversité agricole, aux ressources génétiques, à l'alimentation et à l'agriculture et aux biotechnologies y relatives. La Commission élabore d'importants cadres internationaux de techniques et de politiques en vue de la gestion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture telles que le Plan d'action mondial de Leipzig concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture*, la Stratégie mondiale de gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, ou encore le premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture*. Dans tous ces instruments politiques, le rôle que jouent les exploitants agricoles, les éleveurs de bétail, les communautés autochtones et locales dans la conservation et l'amélioration de la biodiversité agricole et dans la recherche de méthodes pour améliorer leurs moyens d'existence est reconnu à sa valeur.

9. Une importante réussite de la Commission a été la négociation du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui a été adopté par la Conférence de la FAO. Ce traité est un nouvel accord international global qui a pour objectif de parvenir à la conservation et à l'utilisation durables des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage juste et équitable des avantages tirés de leur utilisation – en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique – pour la sécurité alimentaire et l'agriculture durable. Le Traité reconnaît l'énorme contribution que les exploitations agricoles et les communautés locales et autochtones ont apporté et continuent d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques. C'est là le fondement des droits des agriculteurs qui comportent la protection du savoir traditionnel, le droit de prendre part sur un pied d'égalité au partage des bénéfices et à la prise de décisions nationales concernant les ressources phytogénétiques.

10. L'entrée en vigueur du Traité international cette année (2004) marquera un important jalon dans la coopération internationale. De nouvelles négociations et la mise en oeuvre du Traité international seront probablement d'une grande importance pour les populations autochtones et leurs organisations.

### Systèmes mondialement importants du patrimoine agricole

De concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la FAO a pris une initiative visant à reconnaître, protéger et gérer durablement à l'échelon mondial les systèmes du patrimoine agricole et les terres qui y sont associées, la biodiversité et les systèmes de savoir dans le monde entier. Ces systèmes du

patrimoine agricole ont évolué grâce aux stratégies de gestion adaptative et novatrice appliquées par les agriculteurs au fil des millénaires et continuent de contribuer grandement à la sécurité alimentaire des populations autochtones et à la subsistance des communautés agricoles dans le monde entier. Ils fournissent des biens et des services environnementaux essentiels et une qualité de vie dépassant largement leurs limites géographiques. Cette initiative interorganisations permettra d'appuyer et de renforcer les stratégies agroécologiques et de subsistance durables des communautés agricoles et des populations autochtones, ainsi que de protéger et d'apprécier la valeur des marchandises et des services fournis et d'en faire reconnaître la valeur aux niveaux national et mondial et de mobiliser l'appui politique et institutionnel.

#### **La Journée mondiale de l'alimentation en 2004**

Tous les ans, le 16 octobre, le monde célèbre la Journée mondiale de l'alimentation. Un sujet particulier ayant trait à l'alimentation et à l'agriculture est généralement choisi comme le thème de cette journée, et celui retenu par la FAO pour 2004 est « La biodiversité agricole au service de la sécurité alimentaire ».

### **C. Appui à la mise en oeuvre d'Action 21**

11. L'initiative Agriculture et développement rural durables (ADRD) de la FAO a été adoptée à la suite du débat que la Commission du développement durable, à sa huitième session, a consacré aux sols et à l'agriculture dans le cadre de l'examen d'Action 21 et à l'issue du forum sur le même sujet organisé lors de la réunion du Comité de l'agriculture de la FAO en 2001. Elle est soutenue par la société civile et les gouvernements et facilitée par la FAO. Quelque 55 organisations ont déjà manifesté leur intérêt et leur soutien. Il s'agit d'organisations d'agriculteurs, d'autochtones ou de travailleurs, de confédérations syndicales, d'organisations de femmes et de jeunes, d'organisations non gouvernementales (ONG), de groupes issus des communautés scientifiques et techniques et du monde des affaires et de l'industrie, d'associations de consommateurs et de représentants des médias, de gouvernements et d'organisations intergouvernementales.

12. L'initiative Agriculture et développement rural durables offre un cadre multipartite pour favoriser la transition à une agriculture durable à visage humain et le développement rural et pour renforcer la participation à l'élaboration des programmes et politiques dans ce domaine. On encouragera dans ce contexte les efforts déployés dans le cadre de projets pilotes pour élargir l'accès des communautés rurales et des groupes défavorisés aux ressources, améliorer les bonnes pratiques et instaurer des conditions d'emploi plus équitables dans le secteur de l'agriculture.

13. L'initiative Agriculture et développement rural durables devrait jouer un rôle catalyseur en ce qui concerne le renforcement des capacités et les initiatives et innovations des populations autochtones, des cultivateurs, pêcheurs, éleveurs et autres exploitants ruraux. Elle constituera un cadre approprié pour identifier, soutenir et, le cas échéant, reproduire les initiatives prises aux niveaux local, national et régional dans le domaine de l'agriculture et du développement rural durables. Elle doit permettre des progrès concrets quantifiables dans les moyens de subsistance et les conditions de vie des pauvres des zones rurales sur les cinq

prochaines années, contribuant ainsi à l'application du chapitre 14 d'Action 21 et à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Des efforts sont actuellement déployés pour définir le rôle que peuvent jouer les acteurs de la société civile, notamment les organisations autochtones, et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de l'initiative.

14. Le Conseil international des traités indiens, qui fait partie d'une quarantaine d'organisations et réseaux autochtones constituant l'un des grands groupes de la Commission du développement durable, facilite la participation des représentants d'organisations autochtones au dialogue sur l'agriculture et le développement rural durable. Cette organisation a également facilité la participation directe des représentants des peuples autochtones d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Afrique aux dialogues multipartites de la Commission du développement durable.

15. La Fondation Tebtebba, centre international des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation, a également contribué, dans une moindre mesure, à promouvoir l'initiative relative à l'agriculture et au développement rural durables. Cette fondation a pris la tête des efforts d'élaboration d'un protocole touchant la participation à l'initiative qui constituera un cadre de travail commun pour les diverses parties prenantes.

### **III. Autres éléments d'information pertinents sur les programmes et projets de la FAO relatifs aux questions autochtones**

#### **A. Les forêts et les populations autochtones**

16. Dans le cadre de son programme ordinaire et des programmes nationaux de gestion des forêts, la FAO soutient la participation aux processus politiques des différents acteurs concernés. Les programmes nationaux relatifs aux forêts sont le principal moyen d'améliorer les processus politiques engagés dans ce domaine et offrent donc une occasion de renforcer les droits des peuples autochtones, en particulier en ce qui concerne la prise de décisions. Dans le cadre des programmes forestiers nationaux, la FAO axe essentiellement ses activités sur la promotion de la participation de tous les acteurs concernés et la conclusion de partenariats dans un effort commun pour gérer les forêts de manière durable et en tirer profit. La participation des peuples autochtones aux programmes forestiers nationaux leur permet de mieux maîtriser les processus engagés et de s'assurer que leurs besoins sont bien pris en compte lors de la formulation et de la mise en oeuvre des politiques et législations relatives aux forêts.

#### **B. Coopération technique et projets d'investissement**

17. La FAO participe à toute une série d'activités relatives aux questions autochtones par l'intermédiaire de son service chargé de préparer les projets d'investissement de la Banque mondiale, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et des banques régionales. Ces activités ont pour objectif premier d'améliorer les moyens de subsistance des autochtones et de les encourager à

participer davantage aux initiatives de développement rural, dont certaines sont exposées ci-après :

#### **Projet de développement pour les populations autochtones et noires en Équateur**

Ce projet est financé par la Banque mondiale et le FIDA et a été conçu par la FAO, qui apporte un soutien technique à son exécution. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des communautés rurales autochtones et noires en élargissant leur accès aux terres et en dégageant les ressources nécessaires à l'exécution des projets d'investissement des organisations et communautés locales. Ce projet est géré et mis en oeuvre par des groupes d'Indiens équatoriens.

#### **Projet relatif à la pauvreté rurale et aux ressources naturelles au Panama**

Ce projet est financé par la Banque mondiale et exécuté avec l'appui technique de la FAO. Il a pour objectif d'évaluer les différentes méthodes possibles et de canaliser les ressources financières vers les communautés rurales pour favoriser l'adoption de modes de production durables, en luttant contre la pauvreté rurale et la dégradation des ressources naturelles. L'accent est mis sur les zones rurales pauvres dans les provinces centrales du Panama, notamment les territoires autochtones du Comarca Ngöbe Bugle.

#### **Projet pour la gestion intégrée des écosystèmes dans les communautés autochtones**

Ce projet est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mais plusieurs donateurs étudient actuellement la possibilité de cofinancer cette initiative régionale. La FAO a apporté son soutien à la Banque mondiale dans le cadre des derniers préparatifs, et doit également offrir un appui technique à l'exécution du projet, qui a pour objectif de promouvoir une gestion intégrée des écosystèmes/gestion durable des terres dans les zones autochtones d'Amérique centrale (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama).

#### **Projet pour le captage du carbone et le développement des marchés environnementaux dans le cadre des systèmes agroforestiers cacaoyers autochtones du Costa Rica**

Ce projet est financé grâce à une subvention japonaise gérée par la Banque mondiale. La FAO a participé aux préparatifs et appuiera l'exécution du projet, qui a pour objectif de faire de la fixation du carbone un marché, grâce aux agroforêts cacao et aux autres cultures pérennes multistrates, dans une zone pilote du Costa Rica (Talamanca-Caribe), afin de : a) faciliter, pour les communautés autochtones pauvres, la transition à une gestion durable des terres, et favoriser le développement rural dans les zones marginalisées; b) instaurer un cadre de développement de marchés privés en ce qui concerne la fixation du carbone à l'échelle microrégionale et/ou au niveau des (micro)bassins versants; et c) mobiliser des fonds supplémentaires et faire en sorte que le marché du biocarbone, qui est lié à d'autres services et fonctions sociales, attire une clientèle nationale et internationale.

### **Projet de développement des petites exploitations en Argentine**

Ce projet est financé par la Banque mondiale et exécuté avec l'appui technique de la FAO. Il a pour objectif de renforcer les capacités de production et d'organisation des communautés rurales pauvres grâce à : a) un accroissement de la production de denrées alimentaires pour la consommation des familles; b) un renforcement de l'infrastructure rurale; c) une diversification des activités de production; et d) l'intégration de groupes de bénéficiaires informels (notamment les communautés autochtones) dans les organisations. Ce projet a permis d'accomplir des progrès considérables en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles aux fins du développement communautaire dans les zones à forte densité autochtone.

### **Projet pilote pour le développement communautaire au Paraguay**

Ce projet fait fond sur l'expérience acquise dans le cadre du projet de développement des petites exploitations agricoles en Argentine. Financé par la Banque mondiale et exécuté avec l'appui technique de la FAO, il a pour objectif de réduire la pauvreté des ménages en zones rurale et urbaine dans les régions de l'Itapúa, des Misiones et du Neebucú, dans le sud du pays, qui sont peuplées par des minorités autochtones (au total 1,5 % de l'ensemble du pays). On favorise l'insertion sociale de ces populations en encourageant la participation active des organisations autochtones aux structures décisionnaires locales et à travers des activités de renforcement des capacités.

## **C. Participation des peuples autochtones aux réunions de la FAO**

18. Les organisations et réseaux autochtones prennent part de plus en plus souvent aux réunions intergouvernementales de la FAO aux niveaux mondial et régional, en qualité d'observateurs. Ils participent activement aux réunions, conférences et consultations des organisations non gouvernementales et organisations de la société civile tenues en vue des réunions des comités techniques de la FAO (en particulier le Comité de l'agriculture, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et le Comité des forêts).

19. Les organisations et réseaux autochtones doivent participer aux prochaines consultations régionales des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile qui doivent se dérouler dans le cadre des conférences régionales de la FAO entre mars et mai 2004.

20. Les organisations et réseaux autochtones participent également au processus relatif au groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un ensemble de directives d'application facultative pour réaliser progressivement le droit à l'alimentation dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale. Ils sont directement impliqués dans ce processus dans la mesure où ils participent aux réunions du groupe de travail intergouvernemental en qualité d'observateurs et soumettent des propositions quant à la teneur et la structure de ces directives. Ils y sont également impliqués de manière indirecte dans le cadre d'un groupe de travail d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile autonomes créé en novembre 2002 lors de la consultation des organisations non gouvernementales et organisations de la société civile à Mulheim (Allemagne)<sup>2</sup>.

21. En 2003, la FAO a également entretenu des contacts avec les représentants des organisations autochtones du comité de planification international pour la souveraineté alimentaire, mécanisme mis en place pour faciliter l'interaction entre les organisations non gouvernementales, les autres organisations de la société civile et mouvements sociaux et la FAO en ce qui concerne tout un éventail de questions soulevées lors du Forum sur la souveraineté alimentaire, tenu en juin 2002 parallèlement au Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après. Une série de réunions doivent se dérouler en 2004 pour renforcer le dialogue et la coopération entre la FAO et les organisations autochtones sur des questions d'intérêt commun.

#### **D. Séminaire de la FAO sur les populations autochtones et l'alimentation et l'agriculture**

22. Un séminaire sur les populations autochtones et l'alimentation et l'agriculture a été organisé au siège de la FAO les 16 et 17 décembre 2003 avec la participation de trois représentants de l'Instance permanente sur les questions autochtones : M. Henrik Ole Magga (Norvège), Président de l'Instance, et MM. Ayitégau Kouevi (Togo) et Parshuram Tamang (Népal).

23. L'objectif général de ce séminaire était de faire mieux comprendre aux membres de l'Instance et à ceux de la FAO leurs mécanismes et mandats institutionnels respectifs, et de leur permettre d'examiner ensemble les questions liées à l'alimentation et l'agriculture intéressant les autochtones.

24. Ce séminaire a notamment été l'occasion de chercher à accomplir des progrès dans les domaines suivants :

a) Sensibiliser le personnel de la FAO et lui faire mieux comprendre les questions autochtones, ainsi que les mécanismes et mandats de l'Instance permanente et les autres processus des Nations Unies ayant trait aux peuples autochtones;

b) Informer les membres de l'Instance permanente sur la mission, les mécanismes et les activités de la FAO relatifs aux questions autochtones;

c) Favoriser l'identification et la compréhension communes des questions autochtones liées à l'alimentation et à l'agriculture et de la mission de la FAO et des autres organismes des Nations Unies dans ce domaine;

d) Identifier et développer des domaines d'activité spécifiques pour la FAO en ce qui concerne les questions autochtones et la coopération avec les peuples autochtones;

e) Présenter la FAO, sa mission, ses mécanismes et ses principaux fonctionnaires aux représentants des peuples autochtones.

25. Plusieurs domaines de coopération ont été dégagés à l'occasion du séminaire :

**a) Il faut que la FAO poursuive sa collaboration avec le Groupe d'appui interinstitutions à l'Instance permanente sur les questions autochtones;**

**b) Il importe que la FAO participe à la prochaine session de l'Instance permanente pour y présenter ses travaux en ce qui concerne les femmes autochtones, les forêts et la biodiversité;**

c) Il est nécessaire de mettre en place de meilleures filières d'information pour que les peuples autochtones soient davantage au courant des activités de la FAO, et en particulier de celles qui ont trait à l'établissement de normes, comme le Traité international sur les ressources génétiques et les directives de la FAO relatives au droit à l'alimentation;

d) Il importe que les représentants de l'Instance permanente participent à la troisième session du Groupe de travail intergouvernemental (en juin 2004), de même que les représentants des autres groupes autochtones qui n'appartiennent pas à l'Instance permanente (la participation des représentants de l'Instance permanente ne doit pas, en fait, remplacer celle des autres groupes autochtones).

26. Les représentants de l'Instance permanente ont considéré que le séminaire marquait le lancement d'un processus et espèrent poursuivre le dialogue.

#### **IV. Activités de la FAO concernant le thème spécial retenu pour la troisième session : Les femmes autochtones**

27. L'égalité des sexes est une question d'importance fondamentale pour la FAO, qui en tient compte dans toutes ses activités. Les initiatives ayant trait aux questions autochtones et à la condition de la femme sont décrites ci-après.

##### **A. Les femmes et la biodiversité**

28. La FAO exécute en collaboration avec le Gouvernement néerlandais un projet concernant les femmes, la biodiversité et les systèmes de connaissances locales visant à renforcer les pratiques de gestion agricole et le développement rural en Afrique australe. Ce projet est axé sur la somme de connaissances des populations locales et autochtones et son importance pour la gestion durable de la biodiversité et la sécurité alimentaire. Son objectif est d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales et de promouvoir une gestion durable de la biodiversité tout en renforçant la capacité des institutions d'adopter des approches participatives mettant à profit les savoirs des agriculteurs et des agricultrices dans leurs programmes et politiques. La formation et le renforcement des capacités, la recherche, et la communication et les activités de promotion visant à renforcer les échanges d'information au sujet de l'intérêt que présente la somme des connaissances des communauté locales et autochtones sont les trois principaux domaines d'activité dans le cadre de ce projet.

##### **B. Les politiques de promotion de l'égalité des sexes et les femmes autochtones**

29. La FAO met au point dans les Andes une stratégie régionale pour la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes (instruments, directives et orientations générales). Ce projet a pour objectifs principaux de : a) formuler un ensemble de directives régionales pour que les questions d'égalité des sexes soient prises en compte dans les politiques, activités de planification, programmes et projets de développement agricole/rural dans la région andine; et de b) renforcer les

capacités (des institutions gouvernementales, des organisations de femmes, des organisations autochtones et des organisations non gouvernementales qui mènent des activités de développement agricole et rural) en ce qui concerne la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les projets et programmes conçus et exécutés dans la région andine. Il est prêté particulièrement attention aux conditions de vie, besoins et priorités spécifiques des femmes autochtones par rapport aux autres femmes de la région.

## V. Centre de liaison de la FAO sur les questions autochtones

30. Le Directeur général de la FAO a nommé un coordonnateur pour les questions autochtones en 2001. Par la suite, un réseau de coordonnateurs a été créé. Il est animé par le Service des régimes fonciers de la Division du développement rural, et en particulier par la Coordinatrice pour les questions autochtones, qui vient d'être nommée à la FAO.

31. Ce réseau comprend un interlocuteur désigné par chacun des départements techniques et par chaque bureau régional de la FAO dans le monde entier. Il sert de cadre à un échange d'informations et contribue à appuyer les activités de la FAO concernant les questions autochtones. Il facilite ainsi la collaboration interinstitutions et l'échange de données d'expérience.

### Notes

<sup>1</sup> D'après le Sommet mondial sur l'alimentation, il y a sécurité alimentaire lorsque l'accès physique et économique à des quantités suffisantes de denrées alimentaires nutritives et sans risques est universel et constant, et que chacun peut satisfaire ses besoins et ses préférences alimentaires pour pouvoir mener une vie active et saine. Réaliser la sécurité alimentaire signifie veiller à ce que les denrées alimentaires soient disponibles en quantité suffisante, à ce que ces approvisionnements soient relativement stables et à ce que ceux qui ont besoin de denrées alimentaires y aient accès.

<sup>2</sup> Ce groupe a été formé à la suite du Forum des organisations non gouvernementales et organisations de la société civile sur la souveraineté alimentaire, afin de permettre aux réseaux constitués aux niveaux mondial, régional et local, notamment en ce qui concerne les agriculteurs, les autochtones, les pêcheurs et les travailleurs agricoles, de coordonner leurs efforts et d'adopter des positions communes.